



LE TRAVAIL

VOL. XXVII — No 22

Montréal, 8 juin 1951

"CONTINUER LA LUTTE"

Le problème ouvrier

"Au pays de Québec, ça change..."

Dans son beau roman, "Maria Chapdelaine", Louis Hémon met dans la bouche d'un de ses personnages, ces paroles qu'il répète à la manière d'un refrain: "Au pays de Québec, rien n'a changé. Rien ne changera parce que nous sommes un témoignage..."

Si l'auteur revenait parmi nous, il n'oserait plus signer une telle prophétie. Car au pays de Québec, bien des choses ont changé depuis.

Sans doute, pendant trois siècles, nous avons été un peuple d'agriculteurs et de petits artisans. Nos pères ont vécu d'une civilisation rurale chrétienne qui provoquait l'admiration de tous les observateurs sérieux des phénomènes sociaux. Et c'est ce qui avait frappé Louis Hémon, écrivain français à la recherche d'un thème original de roman.

Mais depuis la publication de "Maria Chapdelaine" à cause d'un ensemble de facteurs et de circonstances qu'on ne pouvait soupçonner au début du siècle, notre province est devenue un pays très fortement industrialisé. Nos Seigneurs les Evêques, au No 16 de leur lettre, ne manquent pas de noter cette si profonde transformation sociale.

Parmi les causes principales de ce changement il faut surtout retenir: 1. — le développement du machinisme, 2. — la découverte des richesses inouïes de notre sol en minerais — fer, cuivre, or, amiante, etc.; 3. — l'étendue de nos forêts qui favorisent l'expansion de l'industrie du papier-journal; 4. — nos nombreux cours d'eau, sources presque infinies d'énergie électrique, si nécessaire à l'industrie; 5. — notre proximité des Etats-Unis, qui attire chez nous le capital américain, toujours avide d'investissements rémunérateurs; 6. — notre participation à la production d'armements pour les guerres de '14 et de '39.

Tous ces facteurs ont contribué à changer la face de notre province. L'accroissement normal de la population urbaine n'était pas suffisant pour satisfaire à la demande de travail. L'industrie absorbait le surplus de la main-d'oeuvre de nos campagnes et, par l'appât d'un niveau de vie plus élevé, attirait même un grand nombre de nos familles rurales.

Pour permettre l'exploitation de nos richesses naturelles et profiter de nos sources d'énergie électrique de nombreux centres industriels ont surgi dans des régions jusque-là entièrement agricoles. Rappelons l'expansion industrielle de la région du lac St-Jean avec Arvida et Shipshaw, de la Mauricie, avec Shawinigan, Grand-Mère, La Tuque, même la Côte-Nord est appelée à des transformations profondes.

En 1871, plus de 80% de notre population était rurale, en 1901, déjà cette proportion tombait à 60%; en 1941, elle était de 37% et le recensement actuel devrait indiquer une diminution marquée sur le précédent. Peut-être notre monde rural compte-t-il plus que 25% de notre population totale.

Notre province, de rurale qu'elle était, est devenue industrielle. C'est un fait dont il faudra tenir compte dans la solution des problèmes sociaux. Inutile de gémir et de pleurer le bon vieux temps. Il s'agit pour nous de faire face à une nouvelle situation et de travailler à accomplir notre nouveau destin à la lumière de l'Evangile et des directives sociales de l'Eglise.

Le Syndicat remporte le vote à la Dominion Oilcloth

Le vote ordonné par la Commission des relations ouvrières pour décider entre le Syndicat et le Comité d'usine de la Dominion Oilcloth (Montréal) a été remporté d'emblée par le Syndicat. Ce dernier a réuni 62% des voix, soit 521 contre 306 au Comité. Vingt-huit voteurs se sont abstenus.

Dans la soirée qui a suivi le vote, Gérard Picard et Jean Marchand ont adressé la parole à une assemblée qui groupait plusieurs centaines de ces ouvriers.

"Le Travail" interroge Gérard Picard à son retour d'Europe

"LE TRAVAIL" souffre d'un inconvénient grave: celui de paraître seulement une fois la semaine. Ainsi, au lendemain de notre dernier numéro, M. Girard Picard arrivait d'Europe à l'aéroport de Dorval. Nos lecteurs ont sans doute pris connaissance, dans différents journaux, des entrevues que notre président accordait à la presse depuis son arrivée.

C'est pourquoi nous avons posé à M. Picard trois questions seulement, les autres ayant été vidées auparavant.

Les communistes

— On dit que les élections municipales italiennes représentent une grande victoire contre le communisme. Est-ce là votre avis?

— Je me trouvais en Italie au moment de la campagne électorale. Il est évident que sur le plan de la représentation aux Conseils municipaux, les communistes ont perdu plusieurs centaines de sièges. Mais il faut savoir par ailleurs que c'est là le résultat d'une nouvelle loi électorale. Cela ne signifie nullement que les communistes ont perdu des membres. Malheureusement, ils en ont gagné, au contraire.

Je tiens à noter ce fait parce qu'on a tendance à citer l'élection italienne pour prouver que les communistes sont en voie de dis-

parition. La vérité est toute autre. Et l'on peut même se demander si ces manoeuvres légales pour les écarter du gouvernement, alors qu'ils gardent leur emprise sur la classe ouvrière, ne risquent pas de nous endormir sur le danger et même de tourner mal un jour ou l'autre.

Le cas Rocque

— Vous a-t-on parlé en Europe du cas de René Rocque?

— A plusieurs reprises. Serrens, le secrétaire de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, a fait une déclaration à ce sujet devant le Congrès de la C.F.T.C., réuni à Paris. Au cours d'un ralliement syndical suisse, à Genève, le cas de Rocque a été discuté et la presse a fait écho à cette discussion. Il y a même un journal genevois qui en a fait son grand titre, ce jour-là. Enfin, plusieurs articles, dans divers journaux européens, ont commenté le traitement imposé à Rocque et j'ai eu moi-même l'occasion d'en discuter à une réunion des permanents syndicaux de France.

Nous avons discuté ensemble la procédure à suivre pour porter le cas devant les Nations Unies et la Conférence internationale du Travail, si le mauvais traitement qu'on inflige à Rocque continue et si le ministre de la Justice refuse d'intervenir. Là-bas comme ici, on

trouve injuste que les autorités aient songé à isoler et à poursuivre un individu à la suite d'un phénomène d'évolution sociale aussi profond et aussi lourd de portée que la grève de l'amiante.

Le plus important

— Quel est l'événement canadien qui vous paraît le plus important au point de vue syndical, parmi ceux qui se sont produits au cours de votre absence?

— Sans aucun doute possible, c'est le discours d'intronisation de Son Excellence l'archevêque de Sherbrooke, Mgr Desranleau. Ce discours en est un dont la portée ne saurait être exagérée. On pourra s'en inspirer pendant très longtemps car il définit avec une clarté remarquable la lutte à poursuivre pour l'établissement d'un ordre véritable dans la société.

Jamais peut-être, on n'avait indiqué aussi clairement, en Amérique du Nord, l'opposition qui existe en fait entre la pensée chrétienne d'une part et d'autre part les régimes communiste et capitaliste. Pour la C.T.C.C., qui a reconnu depuis longtemps ces deux ennemis, c'est non seulement une confirmation, un encouragement à continuer la lutte mais c'est encore une lumière sur la route à suivre dans les dures années qui viennent.

G. PELLETIER

Un débat international sur les salaires

GENEVE (Nouvelles du B.I.T.). — Un large débat sur la politique des salaires en relation avec le développement de la productivité et les risques d'inflation s'est engagé à la 34e Conférence internationale du Travail qui se déroule actuellement à Genève.

En invitant les délégués des gouvernements, des travailleurs et des employeurs à participer à ce débat, M. Morse, directeur général du Bureau international du Travail, estimait que cette discussion pourrait apporter une aide précieuse aux gouvernements pour qui ce problème se pose de manière urgente. Le rapport qu'il a présenté à la conférence étudie les

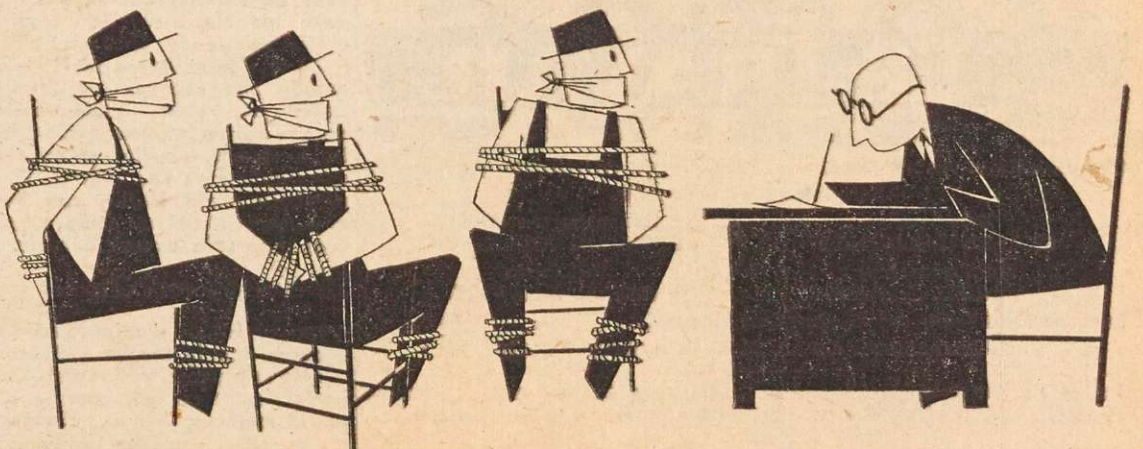
différentes politiques et thèses et dégage "des éléments essentiels qui permettraient de jeter les bases d'une politique de salaires destinée à servir les intérêts des travailleurs ainsi que ceux de la collectivité dans une situation de plein emploi et de main-d'oeuvre insuffisante".

Parmi les éléments d'une politique satisfaisante des salaires, le rapport compte notamment les mesures pour assurer aux travailleurs une part équitable de la production de l'industrie. "On ne saurait attendre des ouvriers qu'ils renoncent aux possibilités de faire relever leurs salaires sans être

convaincus que d'autres groupes n'en profiteront pas à leurs dépens".

Il ajoute que "les travailleurs seront plus disposés à coopérer à une politique des salaires visant à maintenir la stabilité des prix, si on peut les convaincre d'un progrès continu dans les services sociaux..."

Enfin le rapport présente en conclusion les grandes lignes "d'une politique des salaires acceptable et réalisable". Ce sont ces conclusions qui servent actuellement de base aux interventions des délégués à la 34e Conférence internationale du Travail.



Un comité d'usine négocie le renouvellement de sa convention collective



Photo prise à une réunion des délégués du Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux de Granby. Le publiciste a félicité les membres présents de l'attention qu'ils portent au journal. En effet, quatre ou cinq syndicats ont abonné collectivement tous leurs membres et les autres cherchent par tous les moyens à en faire autant. On remarque dans le groupe Mlle R. Hébert, employée de bureau; M. Armand Côté, vice-président du Conseil central (Granby Elastic Webb); M. R. Lambert, secrétaire-archiviste au Conseil central (Verney Mills); S. Gladu, président du C. C. (boulangerie); M. l'abbé A. Ward, aumônier et E. Dumas, organisateur. Deuxième rangée: MM. M. Mailloux, secrétaire-correspondant de C.C. (Esmond Mills); M. Lamarche, (Esmond Mills); G. Bernier, (Racine); G.-H. Mercure, (coopérative); E. Roy, (institutions religieuses). Troisième rangée: MM. M. Prémont, (Nordic); L. Dumas, agent d'affaires (construction); O. Bédard, (G. E. W.); Mme E. Brunelle, (G. E. W.); Mlle G. Boileau, (Nordic); Mlle T. Comtois, (boulangerie); M. E. Morin, (G. E. W.); MM. A. Parent, (construction); E. Goyette, (Verney Mills).

Les négociations dans l'industrie du vêtement

Congrès

Une nombreuse délégation des syndicats affiliés à la Fédération nationale du Vêtement se réunira à Québec le 29-30 juin et 1er juillet 1951 dans le nouveau local des syndicats à Québec.

Nous avons été assurés que quelques locaux seraient mis à notre disposition pour nos assises annuelles.

La fédération voulait tenir son congrès dans la ville de Champlain d'abord pour inaugurer le nouveau local spacieux du Conseil général de Québec et aussi surtout à cause d'un renouveau considérable qui s'opère, au point de vue syndical, surtout dans le vêtement... dans cette ville.

Master Craft Uniform

Sur 400 employés, nombre qui peut-être se rendra à 1,000 très prochainement, 350 sont entrés, TOUT D'UN COUP, dans l'UNION DE LA CONFECTION. En effet, l'organisation a été spontanée... rapide et efficace. La demande de certification est déjà devant la Commission des Relations ouvrières.

Dans le but de prendre contact avec les autres syndicats affiliés, et étant donné qu'ils seront sur les lieux, les représentants de ce syndicat sont bien décidés à assister nombreux au congrès de la fédération.

Ces nouveaux syndiqués, tous très enthousiastes, sont à préparer leur nouvelle convention qui sera présentée à la compagnie, dès que le certificat sera reçu.

S'ils mettent autant d'entrain, à négocier qu'à s'organiser, ça va bien aller.

Mégantic

Comme il fut impossible de s'entendre pendant les négociations, et que la conciliation a été elle aussi infructueuse, les syndiqués employés à la Kayser de Mégantic, viennent de décider d'aller à l'arbitrage.

Le choix de leur arbitre fut unanimement décidé, et M. Marius Bergeron, avocat et conseiller technique de la C.T.C.C., fut choisi. Cette compagnie fabricante de vêtements de "luxe" n'a pas pu s'entendre avec le syndicat représentant ses employés sur quelques clauses dont voici les principales.

Dans cette industrie, il n'existe pas d'échelle de base, ni de salaire garanti or les ouvriers et ouvrières en demandent.

Il y a aussi l'atelier parfait, de même que 15 sous l'heure d'augmentation sur les taux actuellement payés. Les syndiqués voudraient aussi voir incluse une clause leur garantissant une échelle graduelle et progressive en relations avec la hausse possible du coût de la vie, en donnant au "point" la valeur de 45 sous.

Le syndicat entend bien aussi faire réduire de 47½ à 45 heures les heures de travail hebdomadaire. Il veut aussi que les ouvriers profitent de 2 semaines de vacances payées après 3 années de service.

Il serait aussi question d'une addition de quelques congés payés.

Lors des premières séances de négociations, la compagnie Kayser offrait une augmentation de 7% à certains ouvriers, rien aux autres. Pendant les négociations postérieures, elle s'est rendue jusqu'à 10%.

Comme on le disait plus haut, ces clauses litigieuses seront débattues en l'arbitrage.

Grand-Mère

Les négociations sont commencées à la Grand-Mère Knitting.

À date la compagnie et le syndicat se sont entendus sur quelques points. En outre la semaine de 45 heures est acceptée, de mé-

me que le paiement du temps supplémentaire après les heures régulières de la journée (9 heures).

On va même plus loin, les patrons acceptent de payer le temps supplémentaire à ceux qui s'occupent de l'entretien, alors qu'ils travaillaient à temps simple.

Le syndicat demande 15 cents l'heure, la partie patronale consent à une augmentation de 5% et qui irait jusqu'à 35% selon le cas. Ce dernier pourcentage s'appliquerait à ceux et à celles qui gagnent 50 cents et moins de l'heure.

Le patron offre de compenser l'augmentation du coût de la vie, en accordant un cent du "point".

Il est aussi question de l'atelier syndical parfait à discuter, mais les employés ont bon espoir que la compagnie peut "faire mieux" et qu'elle le fera. Cette compagnie fabrique le "Berte de Grand-Mère, les costumes "Koret" et des chandails de luxe"...

Les négociations continuent...

Ste-Croix de Lotbinière

Certains patrons ont du culot. A la compagnie Houde-Laroche, de Ste-Croix, un syndicat c'est formé. Ça c'est normal...

Le 21 mars, la compagnie décide de fermer ses portes... ça c'est moins normal. Tous les ouvriers syndiqués sont congédiés, ça c'est courant... mais anormal pour ne pas dire amoral.

Les ouvriers congédiés chôment...

Le 21 mai, la compagnie reprend ses activités, refuse de négocier mais elle "offre" des contrats "particuliers" aux nouveaux employés... C'est un "genre"...

Comme on avait "chômé"!!! le patron s'est dit que les effectifs syndicaux devaient avoir normalement diminué et que c'était le temps de demander une "revision" des forces syndicales...

La seule chose à laquelle il ne s'attendait pas, c'est que les ouvriers avaient maintenu leur adhésion à leur syndicat... Tête du "BOSS".

Ces jours-ci, il y a eut des représentations de faites à la Commission des Relations ouvrières, afin que le certificat soit maintenu et les ouvriers ont dit: "Oui, on VA négocier et on va SIGNER un contrat.

Le maintien de ce syndicat malgré les méthodes, les tactiques plus ou moins légales de l'employeur, est un signe, comme bien d'autres que les ouvriers VEULENT d'un syndicat, et qu'ils prennent les moyens de le conserver, lorsqu'ils en ont un...

Bureau fédéral

Voici les grandes lignes, du plan des négociations pour l'année 1951-52 pour la Fédération nationale du Vêtement.

Ces demandes viennent des syndicats qui lui sont affiliés et les représentants de chaque syndicat, ont travaillé ferme, à Victoriaville, lors du Bureau fédéral, pour arriver à grouper, les objectifs vers lesquels les négociateurs de la fédération devront tendre cette année. Dans le vêtement fin, on négociera donc:

La semaine de 40 heures... actuellement on travaille 44 heures.

Que tous les jours de fêtes soient payés, si ouvrables.

Une garantie d'heures de travail, d'au moins 1,800 par année.

Une augmentation générale de 20 cents.

Un boni pour compenser la hausse du coût de la vie, à raison de 45 cents du point.

Deux semaines de vacances payées après un an de service.

Fonds éducationnel, auquel contribuent les ouvriers... ½ cent l'heure.

La contribution patronale à un fonds de caisse-maladie, administrée par le syndicat.

VICTORIANVILLE

ARBITRAGE chez Fournier

La Compagnie Fournier Limitée et le syndicat s'en vont en arbitrage... Les arbitres sont choisis: Me DeBilly présidera le tribunal, et Albert Côté sera arbitre ouvrier, alors que la compagnie a nommé M. A. Fournier président de la compagnie.

La compagnie a à date refusé... TOUT...

D'abord aucune augmentation de salaire...

Ensuite aucune sécurité syndicale, bien que pendant la formation du syndicat les membres de l'exécutif du syndicat aient été congédiés et que tous n'ont pas été repris. Incidemment les ouvriers ont bien le droit de se prémunir contre d'autres attaques semblables.

Le patron refuse aussi d'accorder aux ouvriers, le congé du vendredi saint bien que les ouvriers n'en demandent pas le paiement, et que cette fête soit "Fête légale" dans la province.

Le patron refuse de considérer, la clause d'ancienneté, pour ce qui a trait aux mises à pied et aux promotions!!!

Il ne veut pas non plus que les ouvriers chôment le samedi saint.

A part de cela, tout semble bien aller...

En Suisse

La semaine de cinq jours

Dans un article paru dans la "Lutte syndicale", organe de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux, Emile Giroud, après avoir rappelé la campagne menée il y a quelques années en faveur de la répartition de la durée hebdomadaire du travail sur les cinq premiers jours de la semaine, fait le point de la situation. Il rappelle que la semaine de cinq jours a été introduite pendant la guerre pour des raisons d'économie de combustible et qu'elle n'a porté préjudice à personne. Sitôt la situation redevenue normale, les associations patronales ont invité les entreprises à reprendre le travail le samedi matin, "afin de ne pas par de longues journées, favoriser la propagan-

de en faveur d'une réduction de la durée du travail!"

L'auteur constate que, malgré la pression exercée par les associations centrales, de nombreuses entreprises ont maintenu la répartition des 48 heures sur les cinq jours. Après avoir mentionné les raisons techniques qui militent en faveur de la semaine de cinq jours, Giroud souligne le manque de psychologie dont font preuve les organisations patronales car c'est précisément en maintenant le travail du samedi matin que les ouvriers seront incités à revendiquer la semaine de 44 heures pour obtenir le samedi complètement libre.

ATTENTION

Plusieurs copies du "Travail" nous reviennent chaque semaine parce que l'abonné en cause a changé d'adresse sans nous prévenir. Il est donc nécessaire pour tous les lecteurs qui changent d'adresse de remplir le formulaire suivant et de nous le faire parvenir soit directement (à 1231 est, rue De Montigny, Montréal) soit en le remettant au secrétaire de leur syndicat.

ANCIENNE ADRESSE:

Nom

Rue

Ville

NOUVELLE ADRESSE:

Nom

Rue

Ville

Le travail des mineurs

La Commission de l'industrie charbonnière de l'Organisation internationale du Travail, qui termine ses travaux à Genève, a approuvé le principe d'une durée normale de travail de quarante heures par semaine dans les mines de charbon.

La commission a proposé que la question des heures de travail dans les mines soit placée à l'ordre du jour d'une prochaine session de la Conférence internationale du Travail.

Elle a précisé que cette conférence "aurait pour mission de préparer un texte de recommandation dont les gouvernements auraient à s'inspirer pour régler, chacun dans leur pays, sur les bases d'une durée normale de quarante heures par semaine, la durée journalière de travail dans les chantiers des mines de charbon".

Cette recommandation devrait prévoir, a ajouté la commission, "la possibilité d'heures supplémentaires comportant des majorations dont le taux serait fixé par les autorités publiques nationales ou par convention collective".

